

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n°2025-03-02

Séance du 21 mars 2025

Avis du CSRPN de Normandie

Plan régional d'actions en faveur des Mammifères semi-aquatiques

Présentation du dossier

La publication en 2022 de la Liste rouge des Mammifères de Normandie a mis en évidence la dégradation de l'état de conservation de plusieurs espèces de la région, notamment pour celles inféodées aux milieux dulçaquicoles. Ces mammifères semi-aquatiques utilisent les milieux aquatiques pour assurer une partie de leurs fonctions vitales (déplacements, alimentation, reproduction, ...).

Face à ce constat de régression, il est apparu indispensable de proposer un plan d'actions visant à améliorer l'état de conservation des mammifères semi-aquatiques. Ainsi, 7 espèces ont été ciblées :

- le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), quasi menacé (NT)
- le Campagnol aquatique (*Arvicola amphibius*), vulnérable (VU)
- la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*), quasi menacée (NT)
- la Crossope de Miller (*Neomys miller*), en danger (EN)
- la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), en danger (EN)
- le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), préoccupation mineure (LC)
- le Castor d'Europe (*Castor fiber*), espèce disparue (RE)

Seule la Loutre d'Europe était jusque-là concernée par un plan d'actions régional, décliné du Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre (2019-2028). Le plan régional d'action (PRA) en faveur des Mammifères semi-aquatiques s'inscrit dans la continuité de la déclinaison normande de ce PNA en faveur de la Loutre d'Europe.

La coordination de ce PRA est assurée par le Groupe Mammalogique de Normandie (GMN), en collaboration avec la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) Calvados Orne Manche.

Ce PRA est articulé autour de 3 grands domaines d'actions axes de travail regroupant 9 objectifs opérationnels, déclinés en 20 actions.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis très favorable sur ce plan régional d'actions en faveur des Mammifères semi-aquatiques, outil important pour répondre à l'urgence d'agir pour ces espèces menacées en Normandie.

Le CSRPN souligne le fort intérêt de ce plan pour une meilleure prise en compte de ces espèces (pour la plupart assez méconnues) dans les différents programmes d'aménagement impactant leur biotope. Il souligne également l'importance des actions partenariales visant au rétablissement des continuités écologiques (par l'aménagement d'ouvrage d'art principalement) qui permettent notamment de réduire efficacement les risques de mortalité par collision.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte